

ANNEXE 4

- c. Engagement de la Communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons Agglomération ("Annemasse Agglo") en relation avec le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation**

29 OCT. 2010

PROJET

Engagement de la Communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons Agglomération (« Annemasse Agglo ») en relation avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation

1 Préambule

- 1.1 Le 5 décembre 2007, le Canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Assemblée régionale de coopération du genevois (ARC) ont signé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sert de référence au projet d'agglomération et se sont engagées à la mettre en œuvre dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.
- 1.2 Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr ; RS 725.13), la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations. Les mesures sont issues d'un projet d'agglomération qui vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement.
- 1.3 La Confédération suisse a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation et a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le Canton de Genève et les partenaires français.
- 1.4 Le présent document a pour objet de confirmer l'engagement d'Annemasse Agglo à mettre en œuvre les projets financés par la Confédération.

2 Engagement d'Annemasse Agglo

- 2.1 La communauté d'agglomération Annemasse Agglo s'engage à réaliser les mesures 3.1 et 3.3 décrites dans les tableaux ci-dessous. Il s'agit de soumettre aux organes compétents selon le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) applicable en temps utile les objets nécessaires à la mise en œuvre (en matière de planification et en matière financière) des mesures suivantes :

Selon le chapitre 2.2 de l'accord sur les prestations entre la Confédération et les Cantons de Genève et Vaud, les notions d'« engager et réaliser » doivent se comprendre comme suit : « déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les objets nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière) et, dans les cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure. »

Mesures 3.3.

Nr.	Mesure	Coût investissement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement; montants maxima	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA) (organe cantonal)
ARE-Code	No. PA				
6621.022	36-1-6	58.99	23.60	OFT	DGM/OGC (GE) AAgglo (F)
6621.023	36-1-4	9.43	3.77	OFROU	OGC (GE) AAgglo (F)
6621.024	36-1-5	5.76	2.30	OFROU	DGAT/OGC (GE) AAgglo(F)
6621.001	10-3	78.55/6=13.09	31.42/6=5.23	OFROU	Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA (gares/halles de Pont-Rouge, Bachet, Champel, Eaux-Vives, Chêne-Bourg et Annemasse), amélioration de l'intermodalité AAgglo(F)

Nr.	Mesure/paquet de mesures	Coût investissement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement; montants maxima
ARE-Code	No. PA		
6621.003	10-6	0.52	0.21

Mesures 3.1. associées :

Nr.	Mesure	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)	Horizon temporel
ARE-Code	No. PA			
Urbanisation				
6621.206	10-UD	ARE	ARC-F	en cours
6621.238	16-UD	ARE	ARC-F	en cours
6621.239	16-DU	ARE	ARC-F	réalisé
6621.265	36.1-UD	ARE	ARC-F	en cours

2.2 Chaque mesure ou paquet de mesures du projet d'agglomération fera l'objet d'une convention de financement une fois la ou les mesures approuvées par les organes compétents en fonction du droit applicable.

Fait à Annemasse, le 27 OCT. 2010

Pour la Communauté d'agglomération Le Président de la Communauté d'agglomération

Annemasse les
Voirons Agglomération

..... pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire en date du 13 OCT. 2010
..... Annemasse, le 27 OCT. 2010
..... Président.



SIEGE : 10, rue du Petit Malbrande 74100 ANNEMASSE

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

ENGAGEMENT DE
PRINCIPE SUR LES
PROJETS
D'AMENAGEMENT
INSCRITS AU PROJET
D'AGGLOMERATION
FRANCO-VALDO-
GENEVOIS

N° 2010-231

révisé par la Sous-Préfecture le :

29 OCT. 2010

Séance du : 13 octobre 2010

Convocation du : 05 octobre 2010

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 79

Président de séance : Monsieur Robert BORREL

Secrétaire de séance : Madame Nadège ANCHISI

Membres présents : Mmes et MM. les membres en exercice

Représentés : Jean-Louis CONUS représenté par Marie-Christine EGGER,
Annie DEROME représentée par Christelle DEMOLIS,
Loulza LOUNIS représentée par Robert BURGNIARD suppléant,
Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT représentée par Lucile ARSON,
Karim RBEH représenté par Eric MINCHELLA,
Patrick CONDEVAUX représenté par Yves CHEMINAL,
Bernard BOCCARD représenté par Roland HUISSOUD suppléant,
Jacky TONOLI représenté par Maurice GIACOMINI,
Alain BOGET représenté par Françoise MULLER suppléante,
Pierre FIGUIERE représenté par Maurice SIMON suppléant,
Olivier FUCHS représenté par Raphaël SPINELLI suppléant,
Denis MAIRE représenté par Guilhem BEDOIAN,
Christian GRAND représenté par Louis BROUZE suppléant,
Martine SANTIN représentée par Christian BIOTTEAU suppléant,

Excusés : Mesdames Sandrine GENTIL, Catherine DEREMBLE, Véronique FENEUL,
Corinne VERDONNET, Monsieur Jean-Luc SOULAT, Louis MERMET,

Vu la délibération 2007-224 du 16 novembre 2007 du Conseil Communautaire de la 2C2A, approuvant la Charte d'engagement du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois,

Le 5 décembre 2007, Le Canton et la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ain, le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois (l'ARC) ont signé la Charte du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois.

Le Projet d'Agglomération vise une coordination de l'urbanisation et des transports à laquelle il intègre l'aspect « environnement », à l'échelle du territoire franco-valdo-genevois.

Cette charte prévoyait :

- La mise en œuvre d'un ensemble de projets de transports urbains et de modes doux sur les années 2010-2020, sur le territoire d'Annemasse Agglo,
- L'accompagnement de ces projets par des mesures d'urbanisation permettant un développement urbain plus concentré autour de ces infrastructures afin d'en « maximiser » l'intérêt.

Cette charte a constitué le support du Projet d'Agglomération, présenté à la Confédération Helvétique pour obtenir un subventionnement de ces projets à hauteur de 40% maximum.

Ce subventionnement est établi sur la base d'une « note » globale attribuée en fonction de chacune des mesures présentées (y compris les mesures d'urbanisation) et de la qualité environnementale du projet.

Le projet Franco-Valdo-Genevois a obtenu l'une des notes les plus élevées de Suisse. Aussi, la Confédération a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois au titre du « fonds d'infrastructure » et a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le compte de l'ensemble des partenaires français et suisses.

Plusieurs mesures portées par Annemasse Agglo ont bénéficié de ce subventionnement sur la tranche A du projet (liste jointe en annexe). Un ensemble de mesures d'urbanisation inscrites au SCOT ont été présentées comme « mesures associées », visant à accompagner ces projets.

Un « accord sur les prestations » entre la Confédération suisse et les cantons de Genève et de Vaud formalisera cet engagement, pour lequel la Confédération demande :

- Un engagement formel à conduire les différents projets co-financés par la Confédération, afin de « réserver » les crédits financiers nécessaires aux subventions. Tout renoncement non justifié à un projet entraînera une pénalité sur le taux de subventions attribué à la tranche B ; il est spécifié que cet engagement doit porter également sur les mesures inscrites au projet d'agglomération et non financées par la Confédération.
- Un engagement à conduire les mesures d'urbanisation liées aux projets de transport, dans la mesure où elles conditionnent la qualité et l'efficacité des projets sur le plan de la mobilité.

Cet engagement est conditionné à la validation, par chaque membre de l'ARC, de deux « lettres d'engagement ». Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de valider :

- La lettre d'engagement auprès du Canton de Genève sur les projets de transport collectif ayant fait l'objet d'un financement de la part du Projet d'Agglomération en tranche A, ainsi que pour les mesures d'urbanisation qui lui sont liées,
- La lettre d'engagement auprès de l'ARC Syndicat Mixte, sur les mesures de transport non cofinancées par la Confédération et les autres mesures d'urbanisation présentées au nom d'Annemasse Agglo dans le cadre du Projet d'Agglomération.

Il est précisé que :

- Cet engagement ne signifie pas « engagement à réaliser le projet », mais « engagement à le conduire » dans le cadre des étapes formelles de mises en œuvre (dossiers préparatoires, enquêtes administratives, enquête publique...). Au terme de l'enquête publique, et au vu des avant-projets définitifs et d'un plan de financement précis, le Conseil Communautaire se positionnera sur la réalisation concrète de chaque projet ; à ce titre, la lettre d'engagement prévoit expressément une réserve sur les aspects financiers.
- Cet engagement se fait dans le cadre des compétences d'Annemasse Agglo.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les deux lettres d'engagement proposées auprès du Canton de Genève et de l'ARC Syndicat Mixte, jointes en annexes,

AUTORISE le Président à les signer.

La liste ci-après détaille les projets et mesures d'urbanisation inscrites au Projet d'Agglomération ainsi que leur état d'avancement (pour information) :

Mesures financées au titre du fond d'infrastructure :

Nr.	Mesure	Coût investiss ement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchéris sement	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérisse ment; montants maxima	Office de la fédéral compét ent	Organe de coordination projet d' agglomérati on (PA) (organe cantonal)	
ARE-Code	No. PA					
6621.022	36-1-6	Extension du tram entre Annemasse (centre) et Moëlliesulaz (par route de Genève)	58.99	23.60	OFT	DGM/OGC (GE) AAgglo (F)
→ Etat d'avancement : en cours d'études						
6621.023	36-1-4	TCSP à Annemasse perpendiculaire au tram : rabattement sur CEVA et tram	9.43	3.77	OFROU	OGC (GE) AAgglo (F)
→ Correspond au BHNS - Etat d'avancement : en cours d'études						
6621.024	36-1-5	Requalification de l'espace rue Annemasse - route de Genève	5.76	2.30	OFROU	DGAT/OGC (GE) AAgglo(F)

Nr.	Mesure	Coût investiss ement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérisse ment	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérisse ment; montants maxima	Office fédéral compét ent	Organe de coordination projet d' agglomération (PA) (organe cantonal)
-----	--------	---	--	------------------------------------	---

→ Intégré dans projet tramway - Etat d'avancement : en cours d'études

6621.001	10-3	Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA (gares/halles de Pont-Rouge, Bachet, Champel, Eaux-Vives, Chêne-Bourg et Annemasse), amélioration de l'intermodalité	78.55/6=13.09	31.42/6=5.23	OFROU	AAgglo(F)
----------	------	---	---------------	--------------	-------	-----------

→ Correspond au pôle d'échanges multimodal - Etat d'avancement : en cours d'études

6621.003	10-6	Voie verte modes doux sur la tranchée couverte de la ligne ferroviaire CEVA (tronçon français)		0.52		0.21
----------	------	--	--	------	--	------

→ Correspond à la voie verte CEVA - Etat d'avancement : en cours d'études

Mesures d'urbanisation liées aux projets subventionnés :

Nr.	Mesure	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)	Horizon temporel (date avant laquelle la décision sera prise)
-----	--------	--------------------------------	--	--

Urbanisation				
6621.206	10-UD	Etoile Annemasse / Annemasse (F)	ARE	ARC-F en cours

→ Etat d'avancement : inscrit au SCOT et dans les PLUs, études urbaines en cours. En cours de réalisation dans le cadre de la ZAC sud-ouest.

6621.238	16-UD	Annemasse-Ville-la-Grand (F)	ARE	ARC-F en cours
----------	-------	------------------------------	-----	----------------

→ Correspond à la volonté de densifier les secteurs situés à proximité du BHNS, sur Annemasse et Ville-la-Grand, inscrit dans le SCOT et les PLUs.

En cours de mise en œuvre : Densification économique de la zone (projet Géant, projet Dentand, etc.) + Densification habitat à proximité des lignes : secteurs proches de la Gare (ex : rue des Voirons à Ville-la-Grand), projet d'éco-quartier sur Annemasse, etc.

6621.239	16-DU	Bois-Endos	ARE	ARC-F Réalisé
----------	-------	------------	-----	---------------

→ Correspond au projet Altéa : projet réalisé.

6621.265	36.1-UD	Chablais-Parc	ARE	ARC-F en cours
----------	---------	---------------	-----	----------------

→ Correspond au projet Chablais Parc : projet en cours de réalisation.

Autres mesures d'urbanisation prévues dans le Projet d'Agglomération :

Nr.	Mesure	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)	Horizon temporel (date avant laquelle la décision sera prise)	
ARE-Code	No. PA				
Urbanisation					
6621.233	14-UD	Iles – Etrembières	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2018
→ Correspond au projet « Bois d'Arve » - Choix AMO en cours					
6621.236	15-UD	Brouaz – Annemasse	ARE	ARC-F	en cours
→ Choix d'urbanisation défini par la commune : projet de parc urbain + équipement public en cours de réalisation (clinique en cours de construction)					
6621.266	36.1-UD	Vétraz-Monthoux-Cranves-Sales	ARE	ARC-F	en cours
→ Correspond à la volonté d'urbanisation à proximité de l'axe de route de Talinges afin de permettre la mise en place d'un TCSP à moyen terme. Inscrit dans le SCOT et décliné au niveau communal, tant sur le plan économique (restructuration Borly 1 et préparation Borly 2) que sur le plan habitat (restructuration en cours centre de Vétraz-Monthoux et de Cranves Sales, projet Migros, projets d'urbanisations divers sur l'axe...)					
6621.269	36.1-MAP	césures vertes Annemasse – Cranves-Sales	ARE	ARC-F	réalisé
→ Correspond au secteur des Bois de Rosses préservés dans le SCOT et les PLU					

Projets de transport non cofinancés par le Projet d'Agglomération

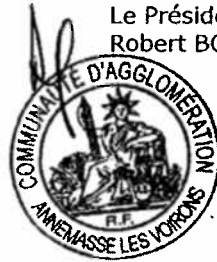
Transports					
6621.004	10-7	Construction d'une vélostation à la gare d'Annemasse	ARE	ARC-F	2014
→ Etudes à mener dans le cadre du projet Etoile Annemasse-Genève					
6621.026	36-2-4	Voie verte gare d'Annemasse - centre d'Annemasse - quartier du Pernier	ARE	ARC-F	2014
→ Mise en œuvre en cours par la commune, notamment dans le cadre du projet de piétonisation – dossier à finaliser					
6621.037	16-1	Développement modes doux vers les gares de Bône, Machilly, Perrignier-et-Thonon	ARE	ARC-F	2017
→ Eléments à travailler dans le cadre du nouveau PLU de Machilly + étude modes doux Annemasse Agglo					
Rail					
6621.047	16-2	P+R de Machilly **			1.60
→ Etudes à lancer en lien avec la région Rhône-Alpes					
Plateformes multimodales					
6621.025	36-2-3	Aménagement du pôle multimodal Etoile Annemasse, y compris développement des réseaux d'accès modes doux et stationnement vélos			27.00
→ Etudes en cours dans le cadre du projet Etoile-Annemasse					
Environnement					
6621.053	14-0	Pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève***	ARE	DGAT-GE ARC-F	Jusqu'à 2018
→ Etudes à mener en lien avec le Canton de Genève et la Communauté de Communes du Genevois					

** La Confédération et les cantons prennent acte que cette/ces mesure/s sera/ont réalisée/s au-delà de 2018 ou définies dans le cadre du projet d'agglomération deuxième génération.

*** Annemasse Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois s'engagent à soumettre à leurs instances la réalisation de toute procédure d'étude et de planification utiles à la mise en œuvre d'un pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève, en accord et en partenariat avec les autorités compétentes (Etat, Conseil Général de Haute-Savoie, RFF, ATMB et Canton de Genève). La faisabilité et le tracé précis d'un tel ouvrage n'étant pas déterminés, les EPCI du Piémont du Salève s'engagent uniquement sur un principe d'étude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de St Julien-en-Genevois le 27 OCT. 2010
publié ou notifié le 27 OCT. 2010



Le Président,
Robert BORREL